



LA CHASSE : UN PROBLÈME MORTEL

67 millions de Français, 1 million de chasseurs

Ces derniers règnent sur nos campagnes et nos forêts.

Face à eux, des animaux sauvages,

45 millions d'individus tués chaque année.

Face à eux, nous, citoyens interdits de promenade

sous peine de balle perdue parfois même

jusque dans nos jardins.





LES VICTIMES DES CHASSEURS C'EST :

Des millions d'animaux dont certains élevés puis relâchés : faisans, perdrix, canards, lapins... Des cochongliers, croisement prolifique de cochons et de sangliers de ces mêmes élevages, dont on entretient à la fois les populations et le statut de nuisible. **De 50 000 sangliers abattus dans les années 70, le nombre est ainsi passé à 700 000 pseudo-sangliers**, achetés au prix fort par les restaurants.

Les promeneurs : privés de nature pendant la saison

de chasse, forêts et campagnes devenant dangereuses à fréquenter.

Nos compagnons chiens et chats : confondus avec un sanglier ou un lapin, mutilés voire tués dans un piège.

Les riverains, humains et animaux, des terrains de chasse : que vous soyez âne, jument, vache, ou humain dans votre jardin, vous risquez une balle perdue ou même d'être confondu avec un cerf !

Les chasseurs eux-mêmes...

L'ÉTHIQUE DES CHASSEURS C'EST :

L'art de la chasse : cruauté artistique avec au choix, tir au fusil, à l'arc, pièges tuants, vénerie sous terre...

Le respect des animaux : traqués jusqu'à épuisement, jusque dans leur terrier, les animaux sont terrorisés. Les jeunes ne sont pas épargnés. Concernant les nuisibles, il n'y a aucune limite. Des renardeaux sont tués à coups de pelle !

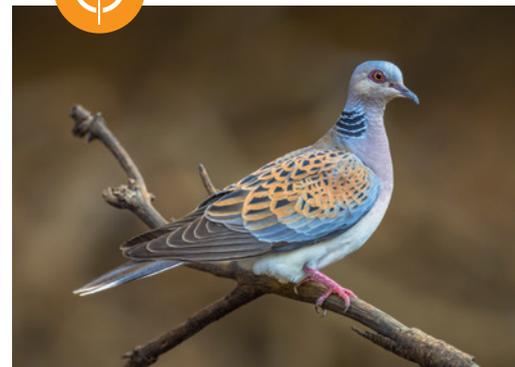
La protection de l'environnement : les cartouches vides à elles seules sont une source importante de pollution. Plomb et plastique, l'idéal pour l'environnement ! Quant à la « gestion de la faune », on tue les prédateurs et on relâche des proies élevées pour servir de chair à canon.



Une activité réglementée : les chasseurs sont en charge de la réglementation de leur propre activité ! Dès 16 ans, il est possible d'obtenir un permis de chasse, donc de détenir et utiliser une arme, sans qu'aucun examen, ni de la vue ni psychologique, ne soit réalisé.



GÉRER LA NATURE À COUPS DE FUSIL ?



Les animaux sauvages qui peuplent nos campagnes et nos forêts, aspirent à y vivre en paix. Partout ils disparaissent, irrémédiablement. Partout, la Nature est en danger. Nous devons protéger ces territoires qui sont aussi les nôtres, et y faire respecter le vivant.



L'ACTION DE ONE VOICE

One Voice réclame une réforme radicale de la chasse en attendant son interdiction. En voici les éléments clés :

- 1 Indépendance de la police** de la chasse ;
- 2 Interdiction de chasser les espèces en mauvais état de conservation ;**
- 3 Interdiction de chasser en périodes de reproduction ;**
- 4 Interdiction des pièges tuants ;**
- 5 Fin des chasses dites « traditionnelles »** (glu, lèques, lacs, pentes, tendelles...) ;
- 6 Abolition de la vénerie sous terre** pour toutes les espèces ;
- 7 Abolition de la chasse à courre** pour toutes les espèces ;
- 8 Abolition de la chasse dans les espaces protégés** (Parcs Nationaux, Réserves naturelles, réserves biologiques) ;
- 9 2 jours par semaine sans chasse** ni piégeage (dont le dimanche) et l'intégralité des vacances scolaires ;
- 10 Visite médicale annuelle** obligatoire pour le permis de la chasse avec contrôle de la vue.

Soutenez notre action, signez et diffusez la pétition !

<https://www.mesopinions.com/petition/animaux/reforme-radicale-chasse/47588>



ALLER PLUS LOIN

Retrouvez rapports et vidéos sur www.one-voice.fr et suivez notre actualité sur **Facebook**, **Twitter** et **Instagram** !



Département administratif et missions

7 place de la République - CS 20263
56007 Vannes Cedex
Tél : 02 97 13 11 10

Siège social

BP 41 - 67065 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 35 67 30